

# Équipement de protection individuelle (EPI)

## Personnel concerné - Métier visé

Toute personne amenée dans l'exercice de sa profession, à l'utilisé les différents **équipements de protection individuelle (EPI) et collectif (EPC)**.

## Objectifs

- Être capable d'identifier les différents **équipements de protection individuelle** selon l'environnement et la nature des travaux,
- Maîtriser l'utilisation des différents **équipements de protection** ,
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collectif et individuel).

## Prérequis

Aucun.

## Détails de la formation

### Déroulement du stage :

7 heures – En intra-entreprise ou inter-entreprise.

Entre 4 et 12 stagiaires au maximum.

### Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Présentation active en salle de cours, adaptée aux situations professionnelles des participants.

## Contenu :

### Réglementation :

- Accidents de travail,
- Statistiques des accidents,
- Décret 2004/924 du code du travail,
- Loi Auroux,
- Protection individuelle,
- Protection collective,
- Le certificat de conformité,
- Le marquage réglementaire,
- Le marquage normatif,
- Les principes de sécurité associés à l'utilisation, à la gestion des EPI,
- Choisir les moyens de prévention et de protection,
- Utiliser les équipements de protection individuelle,
- Les vérifications périodiques obligatoires des EPI,
- Les formations nécessaires à l'utilisation des EPI.

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences  
Attestation de fin de formation.

### Suite de parcours

Formation : Sauveteur secouriste du travail (SST) // Travail en hauteur.